



# Médecin du travail

Info



Sens

Réseau d'actions  
pour l'inclusion des personnes  
sourdes et malentendantes

# Que fait le médecin du travail ?

## ✓ Le médecin du travail :

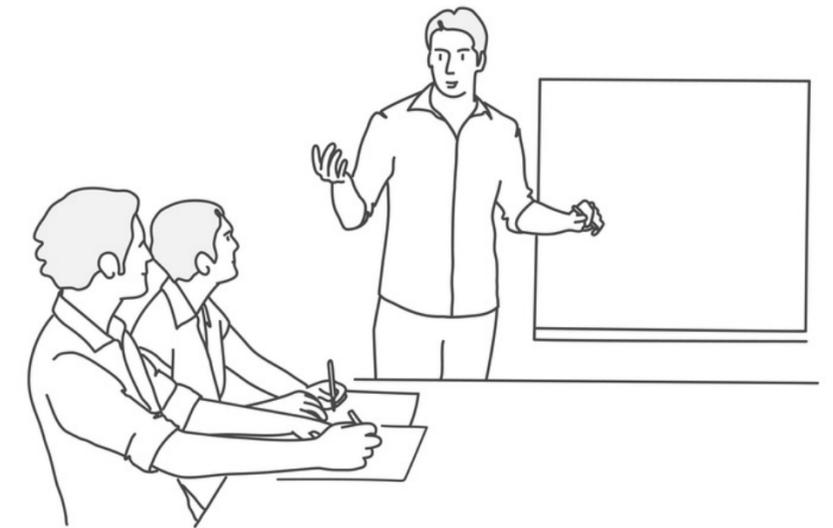
- Fait des **visites médicales** pour voir si les salariés sont en bonne santé
- **Conseille contre les risques**  
*Par exemple :*
  - Les accidents du travail
  - L'alcool
  - Les violences et les agressions
  - Le harcèlement



# Que fait le médecin du travail ?

✓ Le médecin du travail :

- Vérifie si le salarié travaille dans de bonnes conditions  
Il améliore les conditions de travail
- Dit si le salarié peut ou non continuer à travailler
- Conseille les employeurs sur le droit du travail



# Que fait le médecin du travail ?

✘ Le médecin du travail :

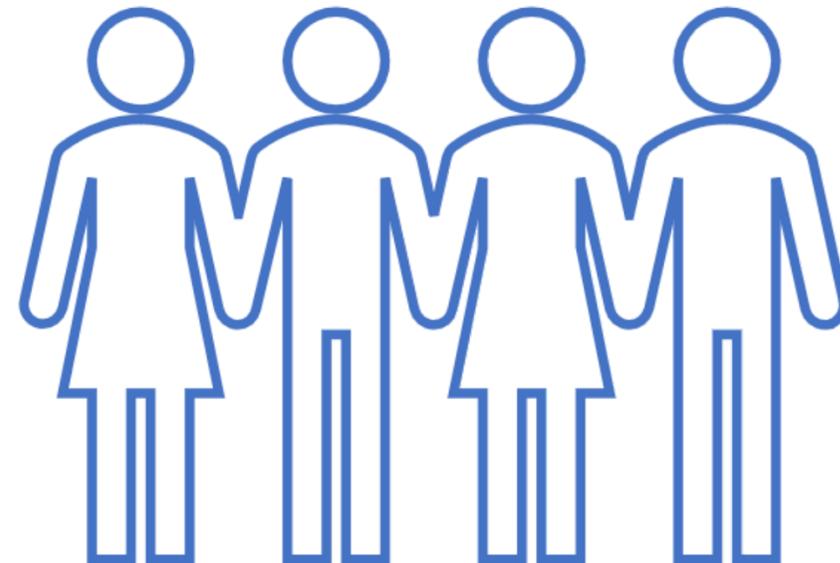
- Ne donne pas d'arrêts maladie
- Ne donne pas de médicament



# Pour qui ?

Pour tous les travailleurs qui ont un contrat de travail :

Par exemple : CDI, CDD, contrat d'alternance et contrat d'apprentissage



# Qui doit prendre contact avec le médecin du travail ?

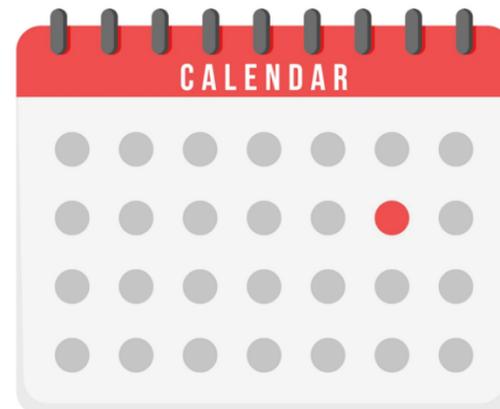
L'employeur doit proposer à ses salariés des visites chez le médecin du travail

L'employeur peut contacter le médecin du travail en dehors des visites obligatoires

Le salarié peut aussi demander à voir le médecin du travail



D'après la loi, le salarié doit aller à la visite médicale au minimum tous les deux ans



# Comment se passe la visite médicale ?

Le jour de la visite médicale  
vous devez apporter :

- votre carnet de santé



- la convocation

- vos lunettes



- vos documents médicaux

- vos appareils auditifs



# Comment se passe la visite médicale ?

Pendant la visite médicale, le médecin du travail contrôle :

- votre tension
- votre audition
- votre vue
- votre urine



Après la visite, le médecin :

- vous donne la fiche pour pouvoir à travailler
- communique avec votre médecin traitant s'il y a un problème de santé

# Comment contacter le médecin du travail ?



Vous demandez à votre employeur

l'adresse e-mail du médecin du travail



Info



Sens

Réseau d'actions  
pour l'inclusion des personnes  
sourdes et malentendantes

**NOUS CONTACTER**

06 12 31 21 97

Skype: Infosens

[infosens@injs-paris.fr](mailto:infosens@injs-paris.fr)